SATILUX U EXTREME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 02/07/2015 Date de révision: 11/01/2016 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SATILUX U EXTREME

Groupe de produits : Peinture

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Libert Paints nv.
Langerbruggekaai 6
9000 Gent - BELGIUM
T 00 32 9 216 88 70 - F 00 32 9 226 61 81
MSDS@Libertpaints.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 070/245.245 (B)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P280 - Porter des gants protecteurs. Contactez votre fournisseur pour choisir des gants de protection les plus appropriés.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH208 - Contient FATTY ACIDS, C6-19, CALCIUMSALT, 2-BUTANONE OXIME. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkyd resin master	(n° CAS) 66070-60-8 (Numéro CE) 919-857-5	10 - 12,5	Aquatic Chronic 4, H413
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	(n° CAS) 64742-48-9 (Numéro CE) 919-857-5 (Numéro index) 649-327-00-6 (N° REACH) 01-2119463258-33	10 - 12,5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbons, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclics, aromatics (2-25%)	(Numéro CE) 919-164-8 (N° REACH) 01-2119473977-17	10 - 12,5	STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
FATTY ACIDS, C6-19, CALCIUMSALT	(n° CAS) 68409-80-3 (Numéro CE) 270-064-4	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 2, H411
2-BUTANONE OXIME	(n° CAS) 96-29-7 (Numéro CE) 202-496-6 (Numéro index) 616-014-00-0 (N° REACH) 01-2119539477-28	< 1	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
ZIRCONIUM CARBOXYLATE	(n° CAS) 22464-99-9 (Numéro CE) 245-018-1	< 1	Repr. 2, H361fd

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

Protection des mains:

Porter des gants protecteurs. Contactez votre fournisseur pour choisir des gants de protection les plus appropriés.

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible

Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	42 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1,32
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 360 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé

ZIRCONIUM CARBOXYLATE (22464-99-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 8800 mg/m³

2-BUTANONE OXIME (96-29-7)	
DL50 orale rat	< 2,3 - 3,7 mg/kg
DL50 cutanée lapin	200 - 3000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,83 mg/l

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg 96u
Dl 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé

Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	:	Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Non classé

2-BUTANONE OXIME (96-29-7)	
CL50 poisson 1	320 - 1000 mg/l 96u
CE50 Daphnie 1	750 mg/l 48u
CE50 autres organismes aquatiques 1	83 mg/l 72u

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ (64742-48-9)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SATILUX U EXTREME	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SATILUX U EXTREME	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ (64742-48-9)	
Log Pow	5 - 6,7

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	:	Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations	:	Éliminer le contenu/récipient à un point de collecte spéciaux conformément à la législation locale.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	:	1263
N° ONU (IMDG)	:	1263
N° ONU (IATA)	:	1263
N° ONU (ADN)	:	Non applicable
N° ONU (RID)	:	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Paint related material
Désignation officielle de transport (ADN)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	:	Non applicable
Description document de transport (ADR)	:	UN 1263 PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

Description document de transport (IATA) : UN 1263 Paint related material, 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Etiquettes de danger (ADR) : 3

:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Etiquettes de danger (IMDG) : 3

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Etiquettes de danger (IATA) : 3

:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 163, 640E, 650

Quantités limitées (ADR) : 5l

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	:	LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	:	FL
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	:	S2
Danger n° (code Kemler)	:	30
Panneaux oranges	:	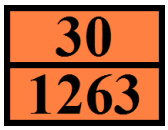
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	D/E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	163, 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1, TP29
N° FS (Feu)	:	F-E
N° FS (Déversement)	:	S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	220L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A3, A72, A192
Code ERG (IATA)	:	3L

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 360 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations contenues dans chaque fiche technique sont basées sur les données dont nous disposons à l'heure actuelle , et sont considérées comme exactes en vertu de ces données. Elles sont fournies indépendamment de toute vente du produit à des fins d'information sur les dangers. Elles ne constituent pas des informations sur la performance du produit, et aucune garantie expresse ou implicite n'est faite en ce qui concerne le produit, les données sous-jacentes ou les informations contenues dans ce document. Vous êtes priés de demander les fiches techniques de tous les produits que vous achetez, traitez, utilisez ou diffusez, et êtes encouragés à informer les personnes qui peuvent être en contact avec ces produits sur les informations contenues dans ce document.
Cette FDS est destinée à fournir un bref résumé de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet équipement. Les informations contenues dans ce document ont été compilées à partir de sources considérées par Libert Paints nv.sa. comme fiables et exactes à la connaissance de la Société. Elles ne représentent pas un document exhaustif sur la réglementation concernant la communication des risques au niveau mondial.